

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié,

Vu la délibération n°2021-034 du Conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées du 9 avril 2021 approuvant le principe de la création du service inter-établissements Service de Gestion et d'Exploitation (SGE),

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 62 membres étaient présents ou représentés sur les 77 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 25 juin 2021

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 62 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Article 1

Le Conseil d'administration de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées approuve la modification de l'architecture budgétaire dans l'outil SIFAC pour permettre de mener les travaux nécessaires au futur transfert du SIE SGE et à la création du budget annexe dédié à ce service afin qu'il soit opérationnel au 1^{er} janvier 2022.

Article 2

La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargées de l'exécution de la présente délibération.

Toulouse, le 25 juin 2021

**Le Président de l'Université Fédérale
Toulouse Midi-Pyrénées**



Philippe RAIMBAULT

Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - contact@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr